

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :  
DÉCOUVERTE DU MÉTIER**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**  
**Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

**CODE : 95 50 21 U36 D2**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902**

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL DÉCOUVERT DU MÉTIER**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement et doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de mettre au point un projet personnel de formation qui intègre une clarification de ses motivations, de ses atouts et de ses limites par rapport à la nature et au contexte de travail du conseiller conjugal et familial, à ses différents champs d'activité et à la formation qui lui est proposée.

## **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :**

- ◆ de clarifier ses motivations par rapport à la formation ;
- ◆ d'exprimer ses atouts et ses limites face aux caractéristiques et aux exigences de la formation et de la profession de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ de présenter un projet de formation personnalisé.

**Pour déterminer le degré de maîtrise**, il sera tenu compte du degré de pertinence et de cohérence du projet de formation.

### **4. PROGRAMME**

*Au travers d'une réflexion sur son projet de formation initiale et les perspectives professionnelles qui le sous-tendent,  
au travers de l'identification de ses ressources et ses difficultés en regard des exigences de la profession et de la formation,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir les différents champs d'application du conseiller conjugal et familial et leur évolution ;
- ◆ d'identifier les fonctions et tâches liées au profil professionnel ;
- ◆ d'expliquer les réseaux de santé mentale et psychosociaux et leur spécificité ;
- ◆ de clarifier les spécificités du rôle du conseiller conjugal et familial par rapport à d'autres rôles ou fonctions ;
- ◆ d'énoncer les limites propres à la profession ;
- ◆ d'identifier et de décrire les qualités humaines et professionnelles requises ;
- ◆ d'expliciter la structure globale de la formation, ses objectifs et ses exigences ;
- ◆ d'analyser l'adéquation entre ses potentialités et les attentes de la profession ;
- ◆ de clarifier ses motivations ;
- ◆ de construire un projet personnel de formation pertinent.

### **5. CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

## **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## **7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

<b><u>7.1. Dénomination du cours</u></b>	<b><u>Classement du cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Découverte du métier de conseiller conjugal et familial	CT	B	32
<b><u>7.2. Part d'autonomie</u></b>	XXXXXXXX	P	8
<b><u>Total des périodes</u></b>			<b>40</b>